



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 132 et 138 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédits ouverts pour 2005/06 ^a	1 662 200 dollars
Dépenses pour 2005/06 ^a	1 619 600 dollars
Solde inutilisé ^a	42 600 dollars

^a Les chiffres se rapportent à l'exercice 2005/06 et correspondent à la période de liquidation administrative allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005.

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/670).

2. Dans le rapport qu'il doit consacrer à l'ensemble des aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif exprimera ses vues et formulera des recommandations sur un certain nombre de points qui sont communs aux différentes opérations et missions. Il se borne donc, dans le présent rapport, à faire des observations et recommandations portant spécifiquement sur la gestion des ressources de la MANUTO et d'autres questions concernant la Mission.



3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MANUTO sont récapitulés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Mandat et résultats

4. Par sa résolution 1573 (2004), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUTO pour une dernière période de six mois jusqu'au 20 mai 2005. Dans sa résolution 59/13 A, l'Assemblée générale a ouvert des crédits pour financer la liquidation administrative de la MANUTO pendant la période du 21 mai au 30 juin 2005. Le budget prévu pour la liquidation administrative de la MANUTO pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005, qui a été présenté dans le rapport du Secrétaire général daté du 21 décembre 2004 (A/59/637), s'élevait à un montant brut de 3 856 200 dollars (montant net : 3 589 000 dollars).

5. Sur la base d'un examen des prévisions de dépenses et des progrès accomplis dans la liquidation de la MANUTO pendant la période 2004/05, le budget de liquidation a été réduit d'un montant brut de 2 194 000 dollars (montant net : 2 046 200 dollars) pour être ramené à un montant brut de 1 662 200 dollars (montant net : 1 542 800 dollars). Le montant mis à jour des dépenses était prévu pour 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 90 recrutés sur le plan national et 15 Volontaires des Nations Unies. Sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur la MANUTO (A/59/736/Add.17), l'Assemblée générale, par sa résolution 59/13 B, a ouvert le crédit ainsi réduit pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

6. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le rapport final sur l'exécution du budget de la MANUTO serait établi pour lui être soumis dans le courant du troisième trimestre de 2008. **Le Comité consultatif recommande que tous les soldes inutilisés soient portés sans retard au crédit des États Membres et prie instamment le Secrétariat d'accélérer l'établissement du rapport final sur l'exécution du budget de la MANUTO afin qu'il puisse l'examiner dans le courant du quatrième trimestre de 2007.**

7. Le Comité consultatif note que, dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport détaillé sur l'assurance maladie après la cessation de service. **En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur la question, le Comité consultatif recommande que l'intégralité des autres recettes et ajustements, qui se montent à 31 793 300 dollars, ainsi qu'une partie du solde inutilisé se montant à 2 600 dollars au titre de la MANUTO pour l'exercice 2005/06, qu'il avait été proposé d'utiliser pour couvrir les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, soient portées au crédit des États Membres.**

Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant total de 1 773 423 700 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au 31 décembre

2006 au titre de la MANUTO depuis sa création. Les contributions acquittées à cette date s'élevaient à 1 750 517 300 dollars, laissant un solde non acquitté de 22 906 400 dollars. Au 26 mars 2007, les ressources financières de la Mission s'élevaient à 17,1 millions de dollars, compte tenu du remboursement intégral aux pays fournissant des contingents des dépenses afférentes aux contingents et unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome. Au 30 juin 2006, un montant de 1 483 800 dollars avait été déboursé au titre de 48 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité depuis la création de la Mission; les engagements non réglés se chiffraient à 19 900 dollars et aucune demande d'indemnisation n'était en souffrance.

Utilisation des ressources

9. Les dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 se sont chiffrées au total au montant brut de 1 619 600 dollars (montant net : 1 495 400 dollars), soit 42 600 dollars ou 2,6 % de moins que le montant du crédit ouvert de 1 662 200 dollars (voir A/61/670, sect. II.A).

10. Le solde inutilisé de 42 600 dollars est le résultat net d'économies réalisées et de dépassements au titre de divers objets de dépense. Les économies tenaient essentiellement à une diminution des dépenses au titre : a) des installations et infrastructures, étant donné qu'un minimum de réparation ont été nécessaires pour les installations restituées au Gouvernement du Timor-Leste; b) des communications, après la mise hors service du téléphone par satellite; c) des fournitures, services et matériels divers, étant donné qu'il a été décidé que les groupes électrogènes, au lieu d'être transportés à la Base de soutien logistique à Brindisi, seraient transférés au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Les dépassements tiennent essentiellement : a) au traitement du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national, aux contributions du personnel, aux dépenses communes de personnel, à l'augmentation du coût du rapatriement par voie aérienne des Volontaires des Nations Unies et à une augmentation de 5,4 % du barème des traitements locaux révisé avec effet au 1^{er} mai 2005; b) aux communications, comme suite au don de pylônes de communication dotés de répéteurs VHF au Gouvernement et à la nécessité qui en est résultée de doter le personnel de la MANUTO de postes radio HF portatifs; et c) aux pertes de change.

Communications

11. Il n'a pas été ouvert de crédit pour la période 2005/06 au titre de l'acquisition de matériel de télécommunications, mais des dépenses d'un montant total de 136 800 dollars ont été engagées. Le Comité consultatif a été informé qu'au début de la liquidation de la MANUTO, à partir du 21 mai 2005, il était prévu de faire don au Gouvernement du Timor-Leste des pylônes de communication dotés de répéteurs VHF. Ce matériel était devenu inutile et il n'était pas rentable de le transférer à d'autres missions de maintien de la paix, si bien qu'il en a été fait don au Gouvernement. Au cours du stade final de la liquidation, de juillet à octobre 2005, il a fallu acquérir du matériel plus perfectionné de longue portée pour fournir un appui efficace à l'équipe chargée de la liquidation de la MANUTO et à la mission politique de suivi, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). C'est pourquoi il a fallu faire l'acquisition de radios HF portatives.

III. Conclusion

12. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MANUTO pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont indiquées au paragraphe 15 du rapport sur l'exécution du budget (A/61/670). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, soit 31 793 300 dollars, et le montant des autres recettes et ajustements, soit 42 600 dollars, pour l'exercice clos le 30 juin 2006 soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités que l'Assemblée générale devra déterminer (voir également, plus haut, par. 7).**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/670)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/736/Add.9)
- Budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
- Résolutions 59/13 A et B de l'Assemblée générale
- Résolution 61/264 de l'Assemblée générale
- Résolution 1573 (2004) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006; rapport du Comité des commissaires aux comptes; volume II, opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/61/5 (vol. II)]